



(11)

EP 3 725 940 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
21.10.2020 Bulletin 2020/43

(51) Int Cl.:
D06F 95/00 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **19170372.7**

(22) Date de dépôt: **19.04.2019**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME
Etats de validation désignés:
KH MA MD TN

(71) Demandeur: **Dupuich, Danielle**
83149 Bras (FR)

(72) Inventeur: **Dupuich, Danielle**
83149 Bras (FR)

(74) Mandataire: **Bringer IP**
1, Place du Président Thomas Wilson
31000 Toulouse (FR)

(54) **DISPOSITIF POUR CONSTITUER UN ENSEMBLE D'ARTICLES TEXTILES À LAVER ET/OU À SÉCHER**

(57) Dispositif pour constituer un ensemble d'articles textiles à laver et/ou à sécher L'invention concerne un dispositif (1) pour constituer un ensemble d'articles textiles à laver et/ou à sécher, comprenant un élément de formation (20) dudit ensemble d'articles textiles, des moyens de fermeture réversible (10) coopérant avec ledit élément de formation (20) selon une liaison mécanique adaptée. De manière à maintenir ordonnés et facilement identifiables des articles textiles, le dispositif peut comprendre un élément de formation (20) sensiblement lon-

giline, deux extrémités (21,22) et peut être agencé pour traverser lesdits articles textiles, l'élément de formation (20) et les moyens de fermeture réversible (10) peuvent mutuellement être agencés pour que les extrémités (21,22) dudit élément de formation (20) coopèrent avec lesdits moyens de fermeture réversible (10) respectivement selon des liaisons mécaniques adaptées, de sorte que l'élément de formation (20) est solidarisé et/ou désolidarisé dudit ensemble d'articles textiles.

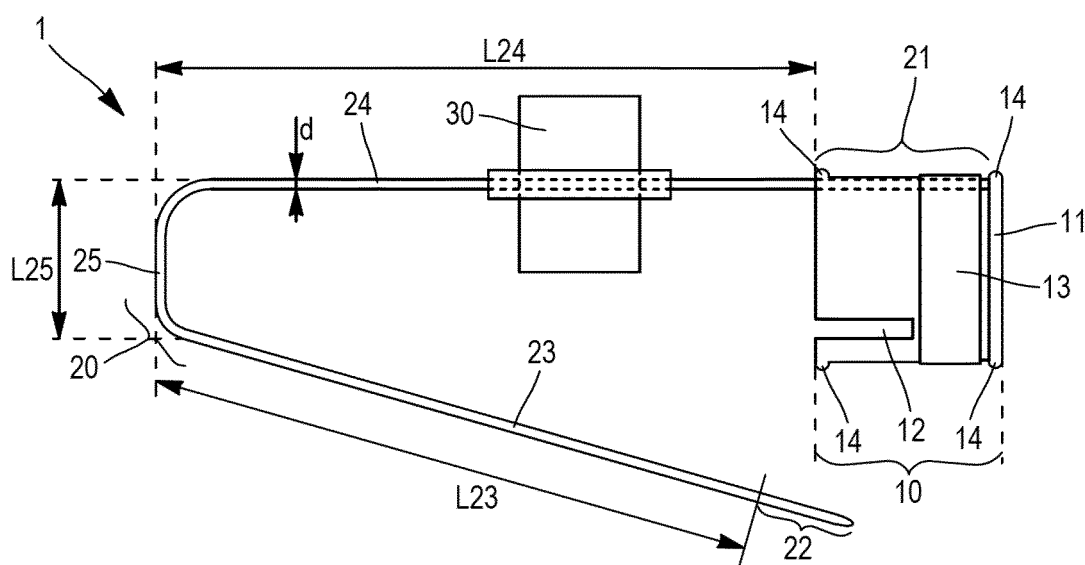


FIG. 1B

Description

Domaine technique de l'invention

[0001] L'invention concerne le domaine des dispositifs pour constituer un ensemble d'articles textiles. De tels dispositifs sont avantageusement employés en lien avec tout type de machine destinée à accueillir des articles textiles, préférentiellement mais non limitativement dans une machine de type lave-linge et/ou sèche-linge. Plus particulièrement, l'un des objectifs desdits dispositifs consiste à maintenir un ensemble d'articles textiles solidaires, notamment lors de leur traitement en machine et/ou de leur séchage. Lesdits dispositifs permettent ainsi de prévenir la perte ou le mélange d'articles textiles lors du tri de ces derniers, de leur acheminement et de leur traitement par toute machine destinée à les recevoir, d'offrir un gain de temps important, notamment lors de la récupération des articles textiles après traitement en machine, de leur séchage et de leur tri a posteriori. L'invention est donc vecteur d'améliorations au quotidien pour son utilisateur.

[0002] Au sens de l'invention et dans tout le document, on entend par « article textile », tout élément ou objet susceptible d'être tissé ou tricoté et susceptible de pouvoir se diviser en fibres ou en fils textiles, c'est-à-dire composé d'un ou plusieurs matériaux, parmi lesquels on retrouve, à titre d'exemples non limitatifs : le coton, le chanvre, le lin, la laine (connus sous le terme général de textiles organiques) ou la pierre d'amiante (connue sous le terme général de textile minéral), ou encore avec les évolutions de la technique, des fibres synthétiques. Par extension, le mot textile peut également s'appliquer au résultat après transformation. Cependant, certaines techniques actuelles mettent en oeuvre des procédés de fabrication par pressage ou par agglomération de textiles. L'invention ne saurait se limiter aux articles textiles élaborés par les procédés classiques de tissage et/ou de tricotage.

[0003] A titre d'exemples non limitatifs, le terme « article textile » peut désigner du linge de maison et/ou des vêtements de manière générale, tels que des sous-vêtements, des gants, des chaussettes, des t-shirts, des pulls, des chemises, etc.

[0004] Au sens de l'invention et dans tout le document, on entend par « ensemble d'articles textiles », l'intégration d'un ou plusieurs articles textiles au sein du dispositif.

Arrière-plan technologique

[0005] Chaque foyer effectue en moyenne près de cinq lessives par semaine pour son usage domestique. Cette consommation peut varier en fonction du nombre d'individus présents au sein du foyer, de leurs âges ou encore de leurs activités.

[0006] Comme évoqué précédemment, le déplacement des articles textiles, leur traitement en machine, leur séchage, et/ou leur tri visant à répartir lesdits articles

textiles, entre le ou les différents individus d'un foyer ou de tout type de collectivités destinées à accueillir un ou plusieurs individus, constituent autant d'étapes au cours desquelles tous types d'articles textiles peuvent être égarés. En effet, les articles textiles, et plus particulièrement ceux de petites dimensions, ont tendance à échapper à la vigilance d'un individu en charge du traitement des articles textiles, également qualifié ci-après « utilisateur », lors des différentes étapes de traitement desdits articles textiles, éventuellement en machine. De plus, lors d'une étape de tri, après lavage, il est souvent compliqué et/ou très chronophage de regrouper certains articles textiles désirés par ensembles, d'étendre un à un lesdits articles textiles sur un étendoir pour séchage, de les répartir en fonction des individus auxquels ils appartiennent, ou encore de trier par paires certains articles éventuellement très similaires. Les étapes de tris pré et/ou post-lavage sont d'autant plus chronophages que le nombre d'individus est élevé, que les articles textiles, de par leur composition ou leur couleur, nécessitent des traitements différents en machine, d'une part lors de l'étape de lavage et d'autre part lors de l'étape de séchage. En effet, certains articles textiles peuvent, de par leurs compositions textiles, nécessiter des traitements particuliers lors des différentes étapes citées précédemment. Par exemple, la température employée lors du lavage est souvent un facteur impliqué dans la décoloration d'un article textile de couleurs vives ou foncées qui peuvent déteindre sur des articles textiles plus clairs. L'emploi d'une température inadaptée peut en outre entraîner un rétrécissement d'article textile lors de l'étape de lavage et/ou de séchage, notamment lors de l'utilisation d'un sèche-linge, dont le séchage peut également induire une détérioration de fibre si ledit article textile est dit délicat, composé par exemple, de manière non limitative, de cachemire, de soie et de coton.

[0007] De même, pour un article textile délicat, la vitesse d'essorage a également une influence sur certaines fibres textiles, entraînant bien souvent un rétrécissement dudit article lorsqu'une vitesse d'essorage est trop élevée.

[0008] Ainsi, face aux difficultés mentionnées ci-avant, des solutions ont été mises au point pour pallier à certains des inconvénients évoqués précédemment.

[0009] Parmi les solutions existantes, nous pouvons citer un exemple connu d'un premier dispositif pour constituer un ensemble d'articles textiles consistant en un sac à linge. De conception très simple, un tel sac à linge comprend généralement un élément de formation sous la forme d'un filet en polyester, formant un sac, et des moyens de fermeture réversibles tels que, par exemple une fermeture à glissière ou encore un cordon de serrage. Facile d'utilisation et pouvant généralement accueillir jusqu'à deux kilos d'articles textiles, un tel sac à linge permet, notamment, de trier lesdits articles textiles selon différents buts recherchés par un utilisateur chargé du lavage et/ou séchage. Tel qu'évoqué précédemment, des familles d'articles textiles peuvent ainsi être consti-

tuées de manière à pouvoir discriminer des articles textiles par individu, par couleur ou encore selon les compositions des articles textiles. Cependant, un tel premier dispositif sous la forme d'un sac à linge présente de nombreux inconvénients. En effet, les mailles du filet composant un tel sac à linge peuvent être inadaptées au lavage, ou en obérer l'efficacité car la circulation d'eau au travers du sac à linge pendant le cycle de lavage n'est pas optimale et diminue la surface d'échange entre les articles textiles et les agents nettoyants présents dans la lessive employée lors du lavage. Un tel phénomène est d'autant plus important lorsque l'utilisateur du sac à linge ne respecte pas la contenance maximale dudit sac à linge, une surcharge entraînant inévitablement une agglomération des articles textiles au sein du sac et diminuant en conséquence l'efficacité d'un cycle de lavage.

[0010] De plus, un tel premier dispositif sous la forme d'un sac à linge ne permet pas de diminuer, de manière satisfaisante, le temps passé par un utilisateur dudit sac lors de phases de tris pré et post lavage. En effet, les articles textiles, une fois disposés au sein du sac à linge, vont très probablement et immanquablement se mélanger lors de la phase de lavage. Un tel premier dispositif connu est donc inadapté à un grand nombre de situations qu'est susceptible de rencontrer un utilisateur, notamment lorsqu'il s'agit de constituer un ensemble d'articles textiles appariés ou de maintenir, dans une configuration donnée au sein du dispositif, différents articles textiles éventuellement à première vue difficilement distinguables. Qui plus est, ledit premier dispositif est particulièrement inadapté à l'étape de séchage. En effet, le temps de séchage augmente considérablement dans le cas d'un séchage automatique en machine de type sèche-linge. En effet, les articles textiles captifs du sac à linge ont tendance à former un amas, augmentant le temps de séchage de manière considérable. Un tel temps de séchage est encore accru dans le cas d'un séchage manuel, typiquement sur une corde à linge.

[0011] Contrairement à un séchage automatique qui génère de la chaleur de sorte que l'eau présente dans les articles textiles s'évapore, à un séchage manuel nécessite que esdits articles textiles aient une surface en contact avec l'air ambiant la plus grande possible. Un tel sac à linge est donc peu adapté à un tel séchage manuel, la formation d'amas d'articles textiles entraînant une diminution de la surface d'échange entre les articles textiles et l'air ambiant, créant ainsi des problèmes d'humidité et éventuellement donnant une mauvaise odeur auxdits articles textiles.

[0012] Un deuxième exemple de dispositif connu consiste en une épingle d'attache pour chaussettes, bas ou gants. Ledit deuxième dispositif connue comprend également un élément de formation composé de deux bras coopérant l'un avec l'autre via une charnière agencée pour maintenir des articles textiles par pinçage, lorsque le dispositif se trouve en configuration fermée. Un tel dispositif présente aux extrémités respectives des deux bras, des moyens de fermeture réversible mutuellement

agencés pour coopérer de manière à maintenir le dispositif en configuration fermée. En outre, un tel deuxième dispositif comporte des moyens d'attache présents sur l'un des deux bras permettant de coopérer avec un organe de fixation de type pince à linge de sorte que ledit dispositif coopère avec un support tiers, de type corde à linge ou étendoir. Ledit deuxième exemple de dispositif connu présente également de nombreuses ouvertures de ventilation pratiquées au sein des bras, pour favoriser notamment le lavage et/ou le séchage des articles textiles. Ledit deuxième dispositif connu, sous la forme d'une épingle d'attache, offre de manière avantageuse, un gain de temps après l'étape de lavage en s'affranchissant d'une étape de tri additionnelle d'une part, et en permettant d'autre part, à son utilisateur, d'étendre les articles textiles présents dans ledit dispositif en une seule manipulation. Cependant, un tel deuxième exemple de dispositif connu présente de nombreux inconvénients. Tout d'abord, il est uniquement adapté aux articles textiles de petites dimensions, tels que, par exemple des chaussettes, des gants ou des bas. En effet, le maintien des articles textiles dépend notamment du fait que la surface du ou des articles textiles, en contact avec les bras articulés formant une pince en configuration fermée, doit être suffisante pour que le ou les articles textiles ne se désolidarisent pas dudit dispositif. De plus, un article textile présentant une épaisseur trop importante empêche les moyens de verrouillage de coopérer pour maintenir le dispositif en configuration fermée. De ce fait, ledit deuxième dispositif connu ne peut contenir qu'un nombre très restreint d'articles textiles d'épaisseurs et/ou de tailles limitées. Enfin, les moyens d'attache présents sur l'un des deux bras sont agencés de sorte qu'un organe de maintien tiers, typiquement une pince à linge, puisse maintenir ledit dispositif sur un étendoir. De tels moyens d'attache ne permettent donc pas de s'affranchir de l'utilisation d'organe de maintien tiers.

[0013] Un autre troisième exemple de dispositif pour maintenir des articles textiles par paires est notamment décrit en lien avec le certificat d'utilité ES 1052658 U. Ledit troisième dispositif connu comprend un élément de formation adoptant avantageusement une configuration en « broche » pour former deux goupilles en plastique flexible. Chaque goupille comprend une membrane plastique flexible présentant une ouverture, dans laquelle un ou plusieurs articles textiles, et plus particulièrement des articles textiles de petites dimensions, tels que, par exemple, des sous-vêtements et plus particulièrement des chaussettes, peuvent être introduits et maintenus sans être endommagés. Ledit troisième exemple de dispositif connu en forme de broche présente en outre des moyens d'attache, telle qu'une encoche transversale, agencée pour enchâsser un support tiers de type corde à linge. Le troisième dispositif permet ainsi de faciliter le tri de certains articles textiles, en les maintenant solidaires tout au long des étapes de lavage et de séchage.

[0014] Néanmoins, ledit troisième dispositif connu n'est prévu que pour accueillir une certaine catégorie

d'articles textiles, typiquement des chaussettes. Il est de plus impossible d'introduire plus d'une paire de chaussettes au sein dudit dispositif, rendant ce dernier rapidement inadapté pour tout utilisateur désireux de laver simultanément un grand nombre d'articles textiles, tels que des chaussettes, mais également pour tout utilisateur désireux de constituer un ensemble d'articles textiles supérieur à deux articles.

[0015] Un quatrième exemple de dispositifs de type pince à chaussettes, similaires au troisième dispositif évoqué notamment en lien avec le certificat d'utilité ES 1052658 U ont également vu le jour. Un quatrième exemple de réalisation d'un dispositif connu prend aussi la forme d'un disque de plastique flexible et élastique au sein duquel deux évidements sont pratiqués, de sorte qu'un article textile puisse être maintenu au sein dudit dispositif par pincement dudit article textile. Ce quatrième dispositif est particulièrement adapté au maintien d'une chaussette et présente généralement à une de ses extrémités, des moyens d'attache formés par un troisième évidement permettant de faciliter la fixation du dispositif sur un étendoir par exemple. Un tel quatrième exemple de dispositif, bien que facilitant l'étape de séchage manuelle, notamment par étendage, présente les mêmes inconvénients que le troisième dispositif décrit précédemment. En effet, le gain de temps découlant d'un tri facilité est contrebalancé par le fait qu'un utilisateur ne puisse introduire qu'une seule chaussette par dispositif.

[0016] Ainsi, aucune des solutions existantes ne permet de résoudre tous les inconvénients précédemment mentionnés de manière satisfaisante.

Objectifs de l'invention

[0017] L'invention permet de répondre à tout ou partie des inconvénients soulevés par les solutions connues.

[0018] Parmi les nombreux avantages apportés par un dispositif pour constituer un ensemble d'articles textiles selon l'invention, nous pouvons mentionner que celui-ci permet :

- d'offrir un gain de temps considérable, en facilitant et en diminuant notamment les étapes de tri pré et/ou post lavage des articles textiles et en permettant à l'utilisateur de catégoriser et/ou d'ordonner ces derniers selon son bon vouloir ;
- de maintenir ordonnés et/ou identifiés les articles textiles au sein d'un dispositif ;
- de faciliter l'étendage des articles textiles lors de l'étape de séchage, en réduisant drastiquement le nombre de manipulations à effectuer par un utilisateur ;
- de s'affranchir de tout moyen de fixation tiers, tels que par exemple une ou plusieurs pinces à linges.

Exposé de l'invention

[0019] L'utilisateur peut, selon l'invention, former un

ensemble constitué d'un seul article textile, de manière à identifier après l'étape de lavage l'article en question, devant par exemple faire l'objet d'un traitement particulier ou appartenant à un individu que l'on souhaiterait distinguer.

[0020] En variante, l'utilisateur peut, selon l'invention, constituer une ou plusieurs paires d'articles textiles, telles que à titre d'exemple non limitatifs, des paires de chaussettes, et/ou des paires de gants, et/ou de bas. Il peut ainsi ordonner au sein du dispositif selon l'invention les paires en question, de sorte qu'une fois l'étape de lavage et/ou séchage effectuée, lesdits articles textiles demeurent appariés et ordonnés.

[0021] Également, l'utilisateur, peut constituer un ensemble comprenant des sous-vêtements féminins. En effet, il peut arriver que les dessous féminins soient égarés entre l'étape de tri et l'étape de lavage. Une partie des dessous peut, par exemple, demeurer dans la pаниère à linge sale, l'utilisateur peut ainsi se retrouver à porter des sous-vêtements dépareillés. Plus généralement, l'utilisateur peut constituer un ou plusieurs groupes d'articles textile, de tels groupes comprenant plus de deux articles textiles.

[0022] En outre, l'invention présente l'avantage de pouvoir être utilisée par des personnes malvoyantes afin qu'elles puissent gagner en autonomie. Lesdites personnes malvoyantes pourront appareiller les articles textiles utilisés afin de pouvoir les laver/sécher de manière associée. Ainsi, lors de la prochaine utilisation des articles textiles, la personne malvoyante ne nécessitera pas l'aide d'une personne tierce pour trouver des articles textiles appareillés. L'invention ne saurait ainsi être limitée au nombre d'articles textiles constituant ledit ensemble, comprenant *a minima* un article textile.

[0023] A cette fin, il est notamment prévu un dispositif pour constituer un ensemble d'articles textiles à laver et/ou à sécher, comprenant un élément de formation dudit ensemble d'articles textiles et des moyens de fermeture réversible coopérant avec ledit élément de formation selon une liaison mécanique adaptée.

[0024] Pour notamment maintenir et/ou identifier un ensemble d'un ou plusieurs articles textiles appartenant par exemple à un individu, une fois triés et/ou ordonnés au sein d'un dispositif conforme à l'invention, l'élément de formation de ce dernier est sensiblement longiligne, présente deux extrémités et est agencé pour traverser lesdits articles textiles.

[0025] Selon l'invention, l'élément de formation et les moyens de fermeture réversible sont mutuellement agencés pour que les extrémités dudit élément de formation coopèrent avec lesdits moyens de fermeture réversible respectivement selon des liaisons mécaniques adaptées, de sorte que l'élément de formation est solidarisé ou désolidarisé dudit ensemble d'articles textiles.

[0026] Le dispositif selon l'invention est caractérisé en ce que les moyens de fermeture réversible comportent :

- un corps et une gorge pratiquée au sein dudit corps,

agencée pour accueillir une des extrémités de l'élément de formation,

- des moyens de verrouillage comprenant un élément de verrouillage monté mobile sur ledit corps, agencé pour ceindre ledit corps et obturer ladite gorge de sorte que le dispositif puisse présenter une configuration fermée dans laquelle l'extrémité de l'élément de formation soit accueillie au sein de la gorge et demeure captive de ladite gorge,

et en ce que ledit élément de formation est principalement constitué d'un matériau flexible permettant de maintenir ledit dispositif dans la configuration fermée, et en ce qu'il présente un profil sensiblement en « U » qui comporte au moins un tronçon rigide et rectiligne.

[0027] Un dispositif selon l'invention permet la coopération entre les extrémités de l'élément de formation et les moyens de fermeture réversible qui est améliorée. Aussi, pendant les étapes de lavage et/ou de séchage un ensemble d'articles textiles au sein d'un tel dispositif est maintenu par le biais des moyens de fermeture et des moyens de verrouillage. Ledit élément de formation est formé d'au moins un tronçon rigide de sorte que ledit tronçon rigide permette de garantir une séparation ordonnée des articles textiles au sein d'un dispositif selon l'invention et de permettre un séchage optimal des articles textiles.

[0028] En outre, afin de faciliter la coopération entre les moyens de fermeture réversible et l'une des extrémités de l'élément de formation, ledit élément de formation d'un dispositif peut être constitué d'un matériau flexible permettant de maintenir ledit dispositif selon l'invention dans une configuration fermée et peut présenter un profil sensiblement en U. En d'autres termes, le matériau flexible constituant l'élément de formation présente une souplesse de manière à ce qu'une extrémité d'un tronçon de l'élément de formation puisse s'écarter d'une seconde extrémité de l'élément de formation permettant ainsi l'introduction des articles textiles sur ledit tronçon.

[0029] En variante ou en complément, afin de faciliter le passage de l'élément de formation au travers d'un ensemble d'articles textiles, une des extrémités dudit élément de formation peut être effilée.

[0030] Afin notamment de prévenir la désolidarisation des moyens de verrouillage des moyens de fermeture réversible, le corps des moyens de fermeture réversible peut également comporter des moyens limiteurs de la course de l'élément de verrouillage.

[0031] De manière avantageuse mais non limitative, afin de réduire le nombre de manipulations lors de l'éten-dage des articles textiles sur tout type de support adapté, un dispositif conforme à l'invention peut comporter des moyens d'attache agencés pour coopérer avec un support tiers.

[0032] En variante ou un complément, afin d'améliorer l'accroche d'un dispositif selon l'invention au support tiers, de tels moyens d'attache peuvent coopérer solidai-rement avec l'élément de formation, formant ainsi une

seule et même entité physique.

[0033] Préférentiellement mais non limitativement, afin d'éviter toute détérioration d'un dispositif conforme à l'invention ou des articles textiles lors du lavage et/ou séchage et assurer une utilisation pérenne dudit dispositif, l'élément de formation et/ou les moyens de fermeture réversible peuvent être constitués d'un ou plusieurs matériaux inertes chimiquement et/ou inoxydables, de préférence l'élément de formation est formé en acier inoxydable.

[0034] Afin de permettre l'accueil d'un dispositif selon l'invention au sein d'un appareil de lavage et/ou séchage d'un article textile, ledit dispositif peut présenter des dimensions (L23, L24, L25, L, w, e, d) déterminées pour être inséré dans un tambour dudit appareil de lavage et/ou séchage d'articles textiles.

Liste des figures

[0035] D'autres caractéristiques et avantages apparaîtront plus clairement à la lecture de la description qui suit et à l'examen des figures qui l'accompagnent parmi lesquelles :

- la figure 1A présente une vue de face d'un mode de réalisation non limitatif d'un dispositif pour constituer un ensemble d'articles textiles conforme à l'invention en configuration fermée ;
- la figure 1B présente une vue de face d'un mode de réalisation non limitatif d'un dispositif pour constituer un ensemble d'articles textiles conforme à l'invention en configuration ouverte ;
- la figure 1C présente une vue de côté d'un mode de réalisation non limitatif d'un dispositif pour constituer un ensemble d'articles textiles conforme à l'invention.

Description détaillée d'un mode de réalisation de l'invention

[0036] Les figures 1A, 1B et 1C schématisent des vues d'un mode de réalisation non limitatif d'un dispositif pour constituer un ensemble d'articles textiles conforme à l'invention.

[0037] Un tel dispositif 1 pour constituer un ensemble d'articles textiles à laver et/ou à sécher conforme à l'invention comprend ainsi un élément de formation 20 dudit ensemble d'articles textiles. L'élément de formation 20 consiste principalement en un corps sensiblement longiligne comprenant deux extrémités. On entend par « corps longiligne », tout objet ou toute partie d'objet présentant une partie mince et allongée et permettant de traverser lesdits articles textiles.

[0038] L'élément de formation 20 peut avantageusement traverser une maille d'un article textile et/ou traverser une ouverture pratiquée au sein de l'article textile. Un ou plusieurs articles textiles ainsi traversés peuvent être maintenus au sein du dispositif 1 par l'élément de

formation 20 dont les extrémités coopèrent avec des moyens de fermeture réversible 10, de manière à ce que le ou lesdits articles textiles demeurent captifs du dispositif 1, dans l'ordre dans lequel ils ont été introduits.

[0039] Selon un mode de réalisation d'un dispositif conforme à l'invention, décrit en lien avec les figures 1A et 1B, l'élément de formation 20 peut consister en une tige présentant une section de forme quelconque.

[0040] Préférentiellement, la tige peut présenter une section circulaire, afin de faciliter le passage au travers des mailles des articles textiles, ladite tige comprenant deux extrémités 21,22 destinées à traverser lesdits articles textiles.

[0041] Un tel élément de formation 20 peut avantageusement présenter un profil effilé en au moins une de ses extrémités 21, 22, afin de faciliter le passage de l'extrémité 21,22 au travers d'un article textile et notamment empêcher l'endommagement dudit article textile.

[0042] Selon un mode de réalisation d'un dispositif conforme à l'invention décrit en lien avec les figures 1A et 1B, l'élément de formation 20 peut prendre la forme d'une aiguille et présenter une extrémité 22 effilée.

[0043] En outre, de manière avantageuse, à titre d'exemple non limitatif, l'extrémité 22 effilée de l'élément de formation 20 peut présenter une forme sensiblement arrondie, afin d'éviter à un utilisateur d'un tel dispositif de se blesser avec ladite extrémité effilée en constituant un ensemble d'articles textiles.

[0044] Selon un autre mode de réalisation, à titre d'exemple non limitatif, l'élément de formation 20 peut comprendre deux extrémités 21,22 effilées coopérant de manière réversible avec les moyens de fermeture réversible 10, de sorte que l'insertion d'articles textiles est facilitée.

[0045] Préférentiellement mais non limitativement, selon un mode de réalisation d'un dispositif conforme à l'invention décrit en lien avec les figures 1A et 1B, ledit élément de formation 20 peut également et avantageusement être constitué d'un matériau flexible et présenter un profil sensiblement en U. On entend par « matériau flexible », tout type de matériaux dont le point de rupture est tel que ledit matériau est capable de subir une déformation élastique et/ou plastique sans rompre, tels que, à titre d'exemples non limitatifs les alliages métalliques, préférentiellement l'acier ou le fer.

[0046] En effet, le profil sensiblement en U donné à l'élément de formation 20, en lien avec les figures 1A et 1B, lui permet ainsi de subir une déformation élastique suffisante sous la contrainte d'un utilisateur, de sorte que l'extrémité 22 coopère avec les moyens de fermeture réversible 10. Une telle déformation de l'élément de formation 20 permet de faciliter la manipulation du dispositif 1 selon l'invention, notamment pour constituer un ensemble d'articles textiles. L'utilisation d'un matériau flexible pour la conception de l'élément de formation 20 présentant un profil en U, permet notamment de s'affranchir de l'utilisation d'un ressort de rappel pour maintenir ledit dispositif en configuration fermée, ledit ressort prévenant

tout écartement matériel des deux extrémités.

[0047] En effet, l'utilisation d'un dispositif comprenant un tel ressort de rappel au sein d'un dispositif conforme à l'invention s'avère peu appropriée puisqu'elle présente un certain nombre d'inconvénients. Lors de leur insertion au sein du dispositif conforme à l'invention et/ou pendant les étapes de lavage et/ou séchage, des articles textiles pourraient par exemple être « pincés » par ledit ressort de rappel, occasionnant alors des déchirures desdits articles textiles.

[0048] L'élément de formation 20 comporte un tronçon 23 rigide et rectiligne, tel que ledit tronçon 23 présente une raideur suffisante pour ne pas se déformer après la constitution de l'ensemble d'articles textiles au sein du dispositif 1. On entend par « tronçon rectiligne », un tronçon ayant la forme d'une droite. On entend par « tronçon rigide », un tronçon pouvant être constitué d'un matériau rigide, c'est-à-dire présentant des caractéristiques physico-chimiques telles que sous l'action d'une contrainte, ledit tronçon ne subit que peu ou pas de déformations, conservant ainsi son profil rectiligne. En effet, la constitution d'ensemble d'articles textiles au sein du dispositif peut engendrer, de par leur poids, une contrainte sur ledit tronçon 23 pouvant entraîner sa déformation lorsque ledit dispositif est en suspension.

[0049] Cette contrainte augmente après l'étape de lavage avec le poids des articles textiles dont les fibres sont toujours imprégnées d'eau. Ainsi, le tronçon 23 de l'élément de formation 20 doit présenter des caractéristiques mécaniques et des dimensions adaptées, lui permettant de conserver son profil rectiligne, permettant ainsi de maintenir les articles textiles ordonnés et in fine d'optimiser l'étape de séchage éventuellement au moyen d'un support tiers.

[0050] Pour maintenir un ensemble d'articles textiles captifs, voire éventuellement solidaires au sein de l'élément de formation 20 et plus généralement au sein d'un dispositif 1 conforme à l'invention, ce dernier comporte des moyens de fermeture réversible 10. De tels moyens de fermeture réversible 10 sont avantageusement adaptés à l'élément de formation 20, c'est-à-dire que lesdits moyens de fermeture réversible 10 sont destinés à coopérer avec l'extrémité 21,22 de l'élément de formation 20, de sorte qu'au moins une des extrémités 21,22 dudit élément de formation 20 puisse coopérer de manière réversible avec lesdits moyens de fermeture réversible 10. Le dispositif 1 selon l'invention peut donc être réutilisé à souhait après une étape de lavage et/ou de séchage sans induire une rupture de l'élément de formation 20 avec les moyens de fermeture réversible 10.

[0051] Selon un mode de réalisation particulier d'un dispositif 1 conforme à l'invention décrit notamment en lien avec les figures 1A et 1B, lesdits moyens de fermeture réversible 10 peuvent comporter un corps 11 au sein duquel une gorge 12 peut être pratiquée. Une telle gorge peut consister en une rainure, avantageusement agencée pour accueillir une des extrémités 21,22 de l'élément de formation 20, de sorte que ce dernier peut être soli-

darisé et/ou désolidarisé dudit ensemble d'articles textiles. Le corps 11 des moyens de fermeture réversible 10 peut ainsi présenter toute forme géométrique adaptée, une telle forme pouvant être éventuellement agencée en fonction de la configuration, du matériau et/ou du profil de l'élément de formation 20.

[0052] Toujours selon l'exemple de réalisation décrit en lien avec les figures 1A à 1C, l'élément de formation 20 présentant avantageusement un profil en U, le corps 11 peut être avantageusement de forme sensiblement cubique ou équivalente à un pavé.

[0053] L'invention ne saurait toutefois être limitée à ces seuls exemples de configuration, ledit corps 11 pouvant, en variante, présenter une forme sensiblement cylindrique ou sphérique.

[0054] L'invention ne saurait toutefois être limitée à ces seuls exemples de réalisation et prévoit notamment que les moyens de fermeture réversible 10 puissent comporter deux corps, au sein desquels sont respectivement pratiqués deux gorges ou trous débouchant, lesdits gorges ou trous débouchant étant agencés pour accueillir une des extrémités 21, 22 de l'élément de formation 20, de sorte que ce dernier est solidarisé et/ou désolidarisé dudit ensemble d'articles textiles.

[0055] Comme d'ores et déjà mentionné, pour assurer une coopération réversible entre l'élément de formation 20 et les moyens de fermeture réversible 10, une gorge 12 peut être pratiquée au sein du corps 11, ladite gorge étant agencée pour accueillir une des extrémités 21, 22 de l'élément de formation 20. A cet effet, ladite gorge 12 peut présenter des dimensions adaptées aux dimensions de l'extrémité 21, 22 de l'élément de formation 20 accueillie au sein de ladite gorge 12. L'invention ne saurait toutefois se limiter au nombre de gorges pratiquées au sein dudit corps 11.

[0056] En variante, l'invention prévoit que le corps 11 puisse comprendre une deuxième gorge, agencée également pour accueillir la deuxième extrémité 21, 22 de l'élément de formation 20. Selon cet exemple de réalisation, les extrémités 21, 22 de l'élément de formation 20 coopèrent avec le corps 11 de manière réversible, de sorte que les moyens de fermeture réversible 10 puissent se désolidariser de l'élément de formation 20 en configuration ouverte et ainsi former deux entités physiques distinctes.

[0057] La coopération entre les moyens de fermeture réversible 10 et l'élément de formation 20 peut être matérialisée par toute liaison capable d'assurer l'association entre les moyens de fermeture réversible 10 et l'élément de formation 20. Préférentiellement mais non limitativement, afin de faciliter l'emploi d'un dispositif 1 conforme à l'invention, en évitant la perte d'un ou plusieurs éléments le composant, l'invention prévoit que les moyens de fermeture réversible 10 et l'élément de formation 20 coopèrent solidairement ensemble, de manière permanente, selon une liaison mécanique adaptée.

[0058] Pour ce faire, selon un mode de réalisation particulier d'un dispositif 1 conforme à l'invention, décrit no-

tamment en lien avec les figures 1A et 1B, une seule gorge 12 est pratiquée au sein du corps 11 des moyens de fermeture réversible 10, l'extrémité 22 de l'élément de formation 20 étant avantageusement accueillie de manière réversible au sein de ladite gorge 12. L'invention prévoit alors que l'extrémité 21 de l'élément de formation 20 coopère de façon permanente avec le corps 11. Pour ce faire, un évidement est avantageusement pratiqué dans tout ou partie du corps 11, de manière à ce que l'extrémité 21 s'insère dans le corps 11 et soit maintenue de façon permanente.

[0059] Selon une autre variante de réalisation, non représentée sur les figures à des fins de simplification, la gorge 12 du corps 11 peut être agencée pour déboucher sur un évidement parcourant tout ou partie dudit corps 11, de sorte que l'une des extrémités 21, 22 de l'élément de formation 20 puisse demeurer captive dudit corps 11 une fois accueillie par le corps 11.

[0060] En outre, afin de permettre à un utilisateur d'un dispositif selon l'invention d'identifier l'appartenance d'un ensemble d'articles textiles à une catégorie particulière ou à un membre d'un foyer ou d'une collectivité s'adressant particulièrement aux personnes de premier ou de troisième âge.

[0061] Le corps 11, ou plus généralement les moyens de fermeture réversible 10, peuvent avantageusement être personnalisables. Une telle personnalisation des moyens de fermeture réversible 10 ou plus généralement du dispositif 1 selon l'invention, peut avantageusement consister en une ou plusieurs inscriptions, couleurs, reliefs ou tout autre type d'informations perceptibles par l'un des sens d'un humain permettant à un utilisateur d'un dispositif selon l'invention de distinguer rapidement un ensemble d'articles textiles captifs d'un dispositif 1 selon l'invention correspondant à une catégorie donnée et/ou un membre d'un foyer. Une telle catégorie peut par exemple consister en un ensemble d'articles textiles comprenant des articles composés de tissus similaires, par exemple plus ou moins délicats, dont la ségrégation devrait être opérée avant l'étape de lavage et/ou de séchage. La ségrégation vise, par exemple à séparer des articles textiles nécessitant un séchage manuel classique, notamment les articles textiles non destinés à un séchage automatique, des articles textiles destinés à un séchage en machine.

[0062] L'invention ne saurait toutefois être limitée aux moyens employés pour personnaliser un dispositif selon l'invention, de tels moyens de personnalisation pouvant ainsi être adaptés et/ou agencés en fonction de la configuration et/ou de la structure des moyens véhiculant un tel marquage perceptible par l'humain.

[0063] L'invention ne saurait toutefois être limitée aux seuls exemples de réalisation, plus particulièrement l'agencement ou la structure, des moyens de fermeture réversible précédemment mentionnés.

[0064] L'invention prévoit ainsi que tout moyen de fermeture permettant d'assurer une coopération réversible avec l'élément de formation, de sorte que ce dernier puis-

se être solidarisé et/ou désolidarisé dudit ensemble d'articles textiles, pourra être en lieu et place employé.

[0065] De manière avantageuse, les moyens de fermeture réversible 10 d'un dispositif conforme à l'invention peuvent en outre comprendre des moyens de verrouillage. Lesdits moyens de verrouillage permettent notamment de maintenir en configuration fermée ledit dispositif 1. En effet, pendant les étapes de lavage et/ou séchage en l'absence de tels moyens de verrouillage, l'élément de formation 20 pourrait se désolidariser des moyens de fermeture réversible 10, libérant ainsi les articles textiles au sein du tambour et anéantissant tout le travail de tri effectué en amont par un utilisateur dudit dispositif 1.

[0066] Pour ce faire, de tels moyens de verrouillage peuvent comprendre un élément de verrouillage 13 monté mobile, c'est-à-dire en translation et/ou rotation sur le corps 11, et agencé de manière à ceindre ledit corps 11 et obturer la gorge 12 en configuration fermée, de sorte que l'extrémité 22 de l'élément de formation 20 demeure captive dudit corps 11.

[0067] Le corps 11 et l'élément de verrouillage 13 sont mutuellement agencés pour coopérer selon une liaison mécanique adaptée pour réaliser un mouvement de translation et/ou de rotation.

[0068] Dans un mode de réalisation particulier d'un dispositif conforme à l'invention décrite en lien avec les figures 1A et 1B, l'élément de verrouillage 13 consiste en une bague coulissante montée mobile en translation coopérant avec le corps 11 selon une liaison de type glissière.

[0069] Avantageusement mais non limitativement, ledit élément de verrouillage 13 peut comporter une protubérance longitudinale agencée pour coopérer avec une rainure correspondante pratiquée dans ledit corps 11 permettant d'obturer ou non la gorge 12 pratiquée au sein du corps 11 et ainsi empêcher la désolidarisation de l'ensemble des articles textiles.

[0070] Selon un autre mode de réalisation, l'élément de verrouillage 13, éventuellement sous la forme d'une bague peut avantageusement être taraudé et agencé pour coopérer avec un filetage correspondant pratiqué sur le corps 11 selon une liaison de type hélicoïdale, de manière à obturer la gorge 12 et maintenir l'extrémité 22 de l'élément de formation 20 au sein de ladite gorge 12.

[0071] En complément, les moyens de fermeture réversible 10 peuvent en outre comporter des moyens limiteurs 14 de la course de l'élément de verrouillage 13. En effet, le ou les éventuels mouvements en translation et/ou en rotation de l'élément de verrouillage 13 relatifs au corps 11 peuvent, s'ils ne sont pas maintenus à la surface du corps 11, aboutir à la désolidarisation dudit élément de verrouillage 13 dudit corps 11 et entraîner une ouverture intempestive du dispositif et par voie de conséquence la désolidarisation de l'ensemble des articles textiles de l'élément de formation 20.

[0072] Dans un mode de réalisation particulier non limitatif d'un dispositif 1 conforme à l'invention décrit en

lien avec les figures 1A et 1B, les moyens limiteurs 14 peuvent consister en une ou plusieurs butées agencées aux extrémités dudit corps 11, de sorte que l'élément de verrouillage 13 demeure solidaire et limité dans sa mobilité à la surface dudit corps 11. L'élément de verrouillage 13 monté mobile peut avantageusement présenter des dimensions inférieures au corps 11, de sorte qu'en configuration ouverte, l'extrémité 22 de l'élément de formation 20 puisse être libérée dudit corps 11, et que, les moyens limiteurs 14 bloquent la course de l'élément de verrouillage 13.

[0073] En variante ou en complément, un dispositif 1 pour constituer un ensemble d'articles textiles conforme à l'invention peut également comporter des moyens d'attache 30, agencés notamment pour coopérer avec tout type de support tiers adapté. En effet, une fois une étape de lavage terminée, l'ensemble d'articles textiles présent au sein d'un dispositif 1 selon l'invention, subit généralement une étape de séchage, que celle-ci soit réalisée automatiquement et requiert l'emploi d'un appareil de séchage adapté, ou, en variante, que celle-ci soit effectuée manuellement par étendage. L'un des buts de l'invention est, comme précédemment précisé, d'éviter au maximum différentes manipulations de l'ensemble d'articles textiles, et plus particulièrement la désolidarisation de l'ensemble, notamment durant l'étape de séchage. Dans tout le document et au sens de l'invention, un « support tiers », peut consister en tout type de support sur lequel le dispositif selon l'invention peut être fixé ou suspendu afin de réaliser une étape de séchage manuel, tel que à titre d'exemples non limitatifs, un étendoir et/ou une corde à linge.

[0074] Préférentiellement mais non limitativement, lesdits moyens d'attache 30 peuvent être agencés pour enceindre tout ou partie d'un support fixe filiforme, tel que, d'ores et déjà mentionné à titre d'exemples non limitatifs, une corde à linge ou un étendoir. Dans un mode de réalisation particulier d'un dispositif 1 conforme à l'invention décrit notamment en lien avec les figures 1A et 1B, les moyens d'attache 30 peuvent coopérer solidairement avec l'élément de formation 20.

[0075] Pour ce faire, lesdits moyens d'attache 30 sont agencés pour être sertis sur l'élément de formation 20, éventuellement montés mobiles en translation sur ledit élément.

[0076] Préférentiellement, l'agencement desdits moyens d'attache 30 sur l'élément de formation 20 sera tel, que le poids du dispositif 1 puisse être uniformément répartie lorsque ledit dispositif coopère avec un support tiers. A titre d'exemples non limitatifs, selon les figures 1A et 1B, lorsque l'élément de formation 20 présente un profil en U, c'est-à-dire comporte deux tronçons consistant en des bras 23, 24, l'invention prévoit que les moyens d'attache 30 puisse coopérer, plus particulièrement en ceindre l'un des deux bras.

[0077] En outre, de manière à réduire les coûts de production d'un dispositif 1 selon l'invention, les moyens d'attache 30 peuvent coopérer de manière permanente

avec l'élément de formation 20, préférentiellement mais non limitativement, de manière à ne former qu'une seule et même entité physique.

[0078] L'invention ne saurait toutefois être limitée à ce seul exemple de structure et d'agencement des moyens d'attache 30. En variante, l'invention prévoit que de tels moyens d'attache 30 puissent coopérer avec les moyens de fermeture réversible 10.

[0079] En variante, l'invention prévoit que les moyens d'attache 30 puissent coopérer de manière réversible avec l'élément de formation 20 ou plus généralement avec le dispositif 1. Une telle configuration s'avère particulièrement avantageuse, puisqu'elle permet à un utilisateur de ceindre et/ou fixer les moyens d'attache 30 sur n'importe quel tronçon de l'élément de formation 20. Par ailleurs, l'utilisateur peut également décider de ne pas utiliser les moyens d'attache 30, notamment dans le cas où l'utilisation d'un appareil de séchage s'avère adaptée et/ou nécessaire. Dans le cas où l'utilisateur opte pour un mode de séchage manuel, à l'aide d'un support tiers, il pourra fixer directement les moyens d'attache 30 sur l'élément de formation 20 préalablement à l'étape de séchage lorsque cette dernière est réalisée manuellement, permettant ainsi de préserver lesdits moyens d'attache 30 d'une détérioration éventuelle lors de l'étape de lavage. En effet, au cours des cycles de lavage, les chocs répétés d'un dispositif 1 conforme à l'invention, avec le tambour d'un appareil de lavage par exemple, peuvent entraîner une détérioration des différents éléments composant ledit dispositif 1. De plus, les risques que lesdits différents éléments d'un tel dispositif se détériorent sont plus importants dans le cas de l'utilisation d'un appareil de séchage, ce mode de séchage entraînant également des chocs répétés entre le tambour de l'appareil de séchage et le dispositif 1.

[0080] Par ailleurs, la coopération réversible des moyens d'attache 30 avec l'élément de formation 20 permet d'équilibrer le dispositif 1 comprenant un ensemble d'articles textiles une fois en coopération avec le support tiers. En effet, des articles textiles de poids différents peuvent induire une répartition non uniforme du poids total du dispositif 1.

[0081] Selon un mode de réalisation, les moyens d'attache 30 sont formés par un crochet et tout type d'attache recourbée permettant de suspendre le dispositif 1 à une corde à linge ou un étendoir.

[0082] Comme nous l'avons vu précédemment, dans un mode de réalisation particulier d'un dispositif 1 pour constituer un ensemble d'articles textiles conforme à l'invention, un tronçon 23, 24 de l'élément de formation 20 peut avantageusement être rigide et présenter un profil rectiligne, permettant audit tronçon de ne subir sensiblement aucune déformation, notamment sous la contrainte du poids d'un ensemble d'articles textiles, lorsque ceux-ci sont mouillés. Une mauvaise répartition du poids dudit ensemble au sein du dispositif 1 peut éventuellement entraîner une déstabilisation de ce dernier, une fois en coopération avec le support tiers.

[0083] En effet, selon un mode de réalisation particulier d'un dispositif 1 conforme à l'invention décrit en lien avec la figure 1A, le tronçon 23 est sensiblement parallèle au support tiers, non représenté sur les figures à des fins de simplification, lorsque le dispositif 1 est fixé sur ledit support tiers via les moyens d'attache 30. Une déstabilisation du dispositif 1 aurait donc pour conséquence d'affecter ce parallélisme, induisant de ce fait la formation d'un amas d'articles textiles au sein du dispositif 1, augmentant ainsi la durée de séchage desdits articles textiles. Par l'emploi de tels moyens d'attache 30, l'utilisateur peut, de manière avantageuse, optimiser le temps de séchage mais également le temps de tri. En effet, les moyens d'attache 30 peuvent être fixés, tels que, le dispositif demeure stable, c'est-à-dire, dans le cas de l'exemple de réalisation décrit en lien avec la figure 1A sensiblement parallèle au dispositif 1, une fois en coopération avec le support tiers.

[0084] En variante ou en complément, un dispositif 1 pour constituer un ensemble d'articles textiles conforme à l'invention peut préférentiellement être constitué d'un ou plusieurs matériaux inertes chimiquement et/ou inoxydables. En effet, ledit dispositif 1 est prévu pour être accueilli par tout type d'appareils de lavage et/ou de séchage. Les températures employées lors d'étape de lavage et/ou de séchage pour des appareils domestiques classiques varient généralement de 30°C à 90°C. De même, un grand nombre de lessives dont la composition, notamment en détergents et autres principes actifs différente, est disponible sur le marché. Afin d'éviter une éventuelle détérioration d'un dispositif 1 conforme à l'invention, d'un ensemble d'articles textiles et/ou éventuellement de l'appareil de lavage et/ou de séchage, il est préférable qu'aucune réaction chimique ne puisse avoir lieu entre le dispositif 1 et le solvant utilisé.

[0085] De nombreux matériaux présentant les propriétés désirées peuvent être utilisés. Dans un mode de réalisation particulier d'un dispositif 1 conforme à l'invention, l'élément de formation 20 de ce dernier peut être composé principalement d'acier inoxydable. Les moyens de fermeture 10 et/ou de verrouillage peuvent être, quant à eux, composés de matière plastique telle que, à titre d'exemples non limitatifs, un composé de la famille des thermoplastiques, plus particulièrement le polychlorure de vinyle, également connus sous l'abréviation PVC.

[0086] L'invention ne saurait toutefois être limitée à ces seuls exemples de matériaux. En variante ou en complément, d'autres matériaux pourraient être choisis et/ou employés en lieu et place, notamment en fonction des contraintes relatives à la destination d'un dispositif 1 selon l'invention, voire encore des coûts de fabrication pour réaliser un tel dispositif 1.

[0087] Par ailleurs, en variante ou en complément, pour permettre l'insertion d'un dispositif 1 conforme à l'invention, au sein d'un tambour d'un appareil de lavage et/ou séchage d'articles textiles, ledit dispositif peut présenter des dimensions déterminées.

[0088] Pour illustrer de telles dimensions, le dispositif

selon l'invention sera décrit au travers d'un exemple non limitatif, en lien avec les figures 1A et 1B. Dans un tel mode de réalisation, un dispositif 1 conforme à l'invention comprend un élément de formation 20 sous la forme d'une tige, avantageusement constituée d'acier inoxydable et présentant un profil en U, des moyens de fermeture réversible 10 comprenant un corps 11 de forme sensiblement cubique, au sein duquel une gorge 12 est pratiquée, ledit corps 11 coopérant solidairement avec une des extrémités 21,22 de la tige au moyen d'une liaison de type encastrement. Les moyens de fermeture réversible 10 dudit dispositif 1 comprennent également des moyens de verrouillage sous la forme d'une bague coulissante en guise d'élément de verrouillage 13, ledit corps 11 comprenant des butées 14 réparties aux extrémités du corps 11 agencées pour limiter la course de la bague coulissante 13.

[0089] Selon un exemple de réalisation avantageux mais non limitatif d'un dispositif conforme à l'invention décrit notamment en lien avec les figures 1A et 1B, l'élément de formation 20, sous la forme d'une tige, comprend un premier tronçon 23 dont la longueur L23 est comprise entre dix et vingt centimètres, préférentiellement quatorze centimètres, un deuxième tronçon 24 dont la longueur L24 est comprise entre dix et vingt centimètres, préférentiellement quatorze centimètres, un troisième tronçon 25, assurant la jonction entre les premier et deuxième tronçons 23, 24, dont la longueur L25 est comprise entre deux et cinq centimètres, préférentiellement trois centimètres, une première extrémité 21 succédant au deuxième tronçon 24 et assurant une coopération permanente avec le corps 11 et une deuxième extrémité 22 succédant au premier tronçon 23 et agencée pour être insérée dans la gorge 12 pratiquée au sein dudit corps 11.

[0090] Comme mentionné précédemment, le corps 11, présentant une forme sensiblement cubique, coopère avec l'extrémité 21 de l'élément de formation 20 par une liaison de type encastrement, ladite liaison étant matérialisée sur la figure 1B par des traits en pointillé. La gorge 12 pratiquée au sein du corps 11 peut parcourir tout ou partie du corps 11 de sorte que ledit corps 11 est sensiblement creux. Une telle gorge 12 est avantageusement agencée pour accueillir l'extrémité 22, ladite extrémité 22 demeurant captive du corps 11 en configuration fermée, situation illustrée par la figure 1A.

[0091] Préférentiellement mais non limitativement, la longueur L25 du tronçon 25 de la tige et la largeur w du corps 11 peuvent être sensiblement les mêmes. Aussi, conformément à l'exemple de réalisation décrit en lien avec les figures 1A à 1C, le corps 11, présentant une forme géométrique sensiblement cubique ou équivalente à un pavé, présente les dimensions suivantes : une longueur L et une largeur w comprise entre deux et cinq centimètres, préférentiellement trois centimètres, ainsi qu'une épaisseur e comprise entre un et trois centimètres, préférentiellement un centimètre et demi. Enfin, comme d'ores et déjà mentionné, l'élément de formation 20, selon le type d'ensemble d'articles textiles qu'il cons-

titue, peut être amené à traverser les mailles desdits articles textiles.

[0092] L'un des buts de l'invention consiste en conséquence à prévenir tout endommagement desdits articles textiles. Pour ce faire, la section de la tige, étant sensiblement cylindrique et constituant l'élément de formation 20 dans l'exemple de réalisation d'un dispositif conforme à l'invention décrit en lien avec les figures 1A et 1B, peut présenter un diamètre d supérieur à un demi millimètre, préférentiellement égal à un millimètre et demi, un tel diamètre étant optimal, d'une part pour éviter une détérioration du dispositif et/ou des articles textiles lors des phases de lavage et/ou de séchage, d'autre part, pour permettre à l'extrémité effilée 22 de traverser tout type d'article textile, de sorte que, lors du retrait de l'article textile, ce dernier ne soit pas endommagé.

Revendications

1. Dispositif (1) pour constituer un ensemble d'articles textiles à laver et/ou à sécher, comprenant :

- un élément de formation (20) dudit ensemble d'articles textiles, ledit élément de formation (20) étant sensiblement longiligne, présentant deux extrémités (21,22) et étant agencé pour traverser lesdits articles textiles,

- des moyens de fermeture réversible (10) qui coopèrent avec ledit élément de formation (20) selon une liaison mécanique adaptée, l'élément de formation (20) et les moyens de fermeture réversible (10) étant mutuellement agencés pour que les extrémités (21,22) dudit élément de formation (20) coopèrent avec lesdits moyens de fermeture réversible (10) respectivement selon des liaisons mécaniques adaptées, de sorte que l'élément de formation (20) puisse être solidarisé ou désolidarisé dudit ensemble d'articles textiles,

caractérisé en ce que lesdits moyens de fermeture réversible comportent :

- un corps (11) et une gorge (12) pratiquée au sein dudit corps (11), agencée pour accueillir une des extrémités (22) de l'élément de formation (20),

- des moyens de verrouillage comprenant un élément de verrouillage (13) monté mobile sur ledit corps (11), agencé pour ceindre ledit corps (11) et obturer ladite gorge (12) de sorte que le dispositif (1) puisse présenter une configuration fermée dans laquelle l'extrémité (22) de l'élément de formation (20) soit accueillie au sein de la gorge (12) et demeure captive de ladite gorge (12),

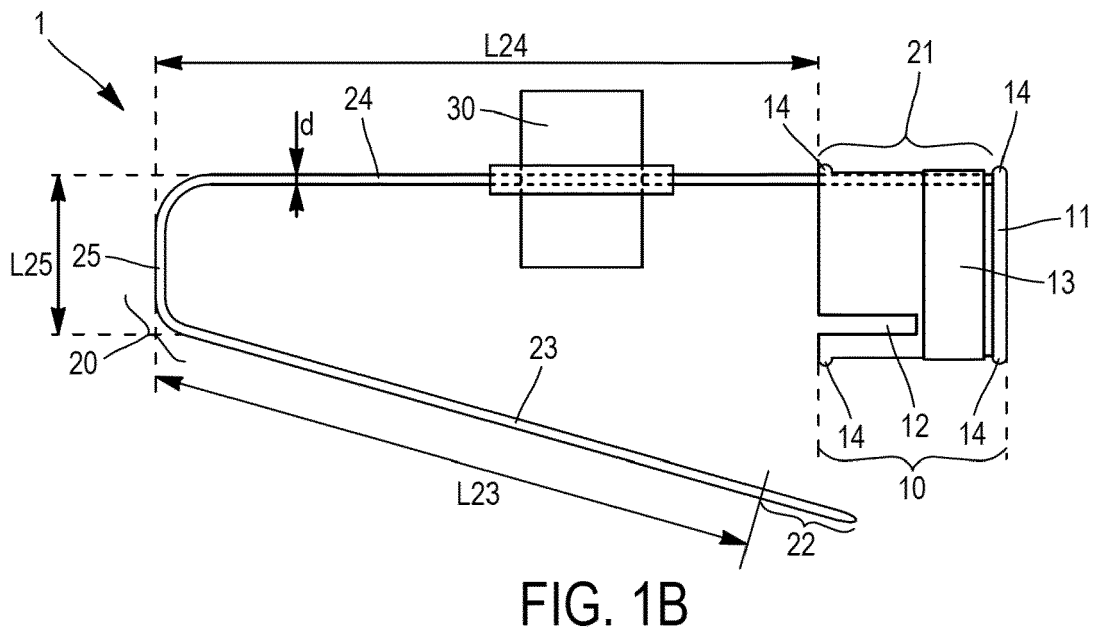
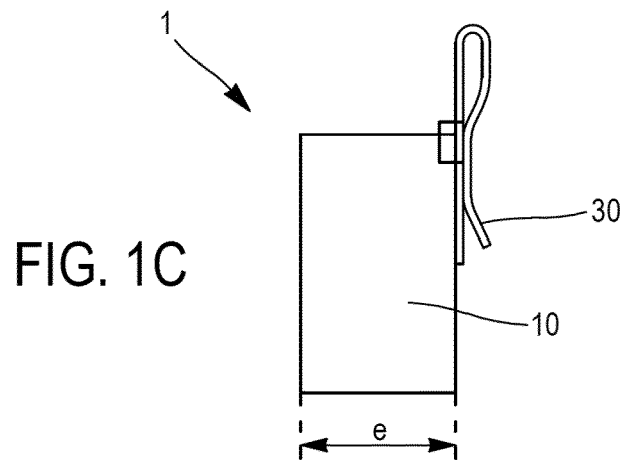
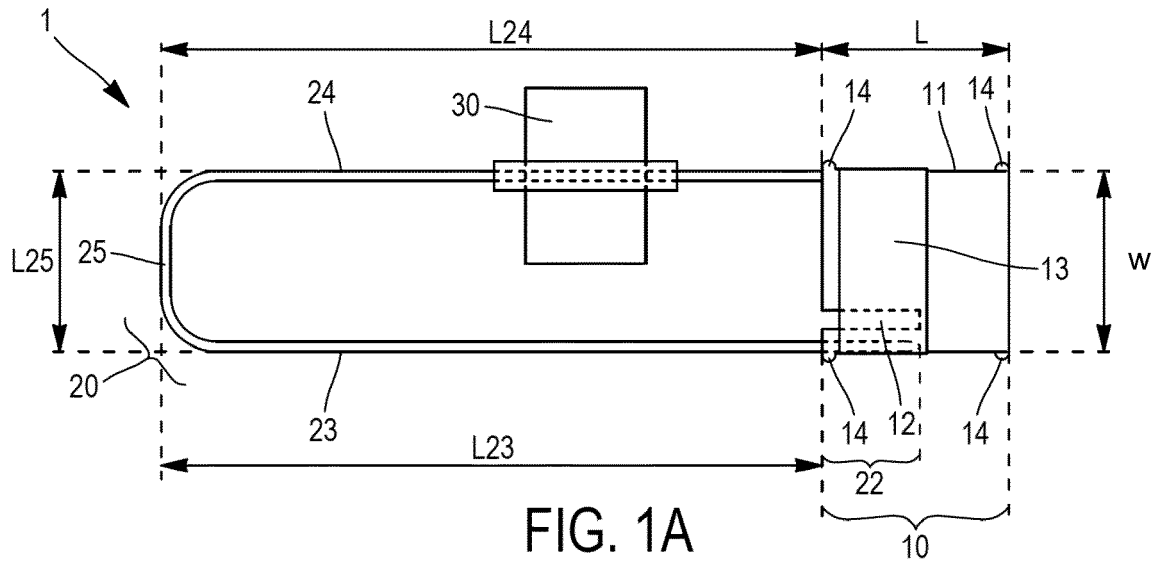
et **en ce que** ledit élément de formation (20) est principalement constitué d'un matériau flexible permettant de maintenir ledit dispositif dans la configuration fermée, et **en ce qu'il** présente un profil sensiblement en « U » qui comporte au moins un tronçon (23) rigide et rectiligne. 5

2. Dispositif (1) selon la revendication précédente, **caractérisé en ce qu'**une des extrémités (22) de l'élément de formation (20) est effilée. 10
3. Dispositif (1) selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** ledit corps (11) comprend en outre des moyens limiteurs de la course (14) de l'élément de verrouillage (13). 15
4. Dispositif (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'il** comporte en outre des moyens d'attache (30) agencés pour coopérer avec un support tiers. 20
5. Dispositif selon la revendication 4, **caractérisé en ce qu'il** comprend des moyens d'attache (30) qui coopèrent solidairement avec l'élément de formation (20), formant une seule et même entité physique. 25
6. Dispositif (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** l'élément de formation (20) et/ou les moyens de fermeture réversible (10) sont constitués d'un ou plusieurs matériaux inertes chimiquement et/ou inoxydables. 30
7. Dispositif (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** l'élément de formation (20) est formé en acier inoxydable. 35
8. Dispositif (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'il** présente des dimensions (L23, L24, L25, L, w, e, d) déterminées pour permettre son insertion dans un tambour d'un appareil de lavage et/ou séchage d'articles textiles. 40

45

50

55





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 19 17 0372

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	US 4 412 368 A (SPRINGER PAUL H [GB]) 1 novembre 1983 (1983-11-01) * colonne 7, lignes 56-63; figures *	1-8	INV. D06F95/00
X	US 2 772 462 A (TRACHSLER FRED A) 4 décembre 1956 (1956-12-04) * figures *	1-4	
A	EP 1 198 999 A2 (KAUTENBURGER FRIEDERICKE [DE]) 24 avril 2002 (2002-04-24) * alinéa [0012] *	8	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			D06F A44C A44B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 4 septembre 2019	Examineur Diaz y Diaz-Caneja
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 19 17 0372

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

04-09-2019

	Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
10	US 4412368 A	01-11-1983	AU 551572 B2	08-05-1986
			BE 890975 A	01-03-1982
			CS 243461 B2	12-06-1986
15			ES 269711 U	16-10-1983
			HK 16385 A	15-03-1985
			IT 1140477 B	24-09-1986
			MY 112285 A	31-12-1985
			SG 88984 G	13-09-1985
20			US 4412368 A	01-11-1983
			ZA 8107611 B	27-10-1982

	US 2772462 A	04-12-1956	AUCUN	

25	EP 1198999 A2	24-04-2002	AUCUN	

30				
35				
40				
45				
50				
55				

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- ES 1052658 U [0013] [0015]